



Paraissant
Le Lundi et le Jeudi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Directeur
Simon DÈSVARIEUX

27^{ème}. Année No. 86

AN XVI^{ème}. DE LA REVOLUTION DUVALIERISTE

Mardi 19 décembre 1972

NUMERO EXTRAORDINAIRE

SOMMAIRE

Décret déclarant zone réservée et d'utilité publique une quantité de 25 carreaux, (32 hectares 25) de terre dépendant de l'habitation Périgny, première section rurale de Torbeck.

Arrêté accordant amnistie pleine et entière à Soixante-douze (72) détenus, en vue d'asseoir le Renouveau Authentique du Gouvernement et les permettant de s'amender et de retrouver leur place dans la communauté nationale.

Acte.

DECRET

JEAN-CLAUDE DUVALIER
Président à Vie de la République

Vu les articles 90 et 93 de la Constitution;

Vu la Loi du 1er. septembre 1957 sur l'expropriation pour usage d'utilité publique;

Vu le Décret de la Chambre Législative en date du 15 juillet 1972, pendant les garanties prévues aux articles 17, 18, 19, 20, 25, 31, 48, 70, 71, 72, 93 (dernier alinéa), 95, 112, 113, 122 (deuxième alinéa), 125 (deuxième alinéa), 150, 151, 155, 193 et 198 de la Constitution et accordant Pleins Pouvoirs au Chef du Pouvoir Exécutif, Lui permettre de prendre jusqu'au deuxième lundi d'avril 1973, Décrets ayant force de Lois, toutes les mesures qu'il jugera nécessaires à la sauvegarde de l'intégrité du Territoire National et la Souveraineté de l'Etat, à la consolidation de l'Ordre et de la Nation, au maintien de la stabilité politique, économique et financière de la Nation, à l'approfondissement du bien-être des populations rurales et urbaines, à la défense des intérêts généraux de la République;

Considérant qu'il y a lieu de déclarer d'utilité publique une quantité de 25 carreaux (32 hectares 25) de terre dépendant de l'habitation Périgny, première section rurale de Torbeck, dépendant de l'Arrondissement des Cayes;

Sur le rapport des Secrétaires d'Etat de l'Intérieur et de la Défense Nationale, des Finances et des Affaires Economiques;
Après délibération en Conseil des Secrétaires d'Etat;

DECRETE

Article 1er.— Est déclarée zone réservée et d'utilité publique une quantité de 25 carreaux (32 hectares 25) de terre dépendant de l'habitation Périgny, première section rurale de Torbeck.

Article 2.— Cette portion de terre est bornée au nord-est par René Condé, au sud-est et au sud-ouest par le reste de la

propriété, au nord-ouest par la route conduisant à Torbeck, aux Cayes, à Ducis et à Chantal.

Article 3.— Les propriétaires seront indemnisés conformément à la Loi régissant la matière.

Article 4.— Le présent Décret abroge toutes Lois ou dispositions de Lois, tous Décrets ou dispositions de Décrets, tous Décrets-Lois ou dispositions de Décrets-Lois qui lui sont contraires et sera publié et exécuté à la diligence des Secrétaires d'Etat de l'Intérieur et de la Défense Nationale, des Finances et des Affaires Economiques, chacun en ce qui le concerne.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 11 décembre 1972, An 169^{ème} de l'Indépendance.

JEAN-CLAUDE DUVALIER

Par le Président :

Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur et de la Défense Nationale :
Dr. Roger LAFONTANT

Le Secrétaire d'Etat des Finances et des Affaires Economiques :
Dr. EDOUARD FRANCISQUE

Le Secrétaire d'Etat de la Coopération et de l'Information :
Dr. FRITZ CINEAS

Le Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères et des Cultes :
Dr. ADRIEN RAYMOND

Le Secrétaire d'Etat de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural : Agronome JAURES LEVEQUE

Le Secrétaire d'Etat de la Justice : Fournier FORTUNE

Le Secrétaire d'Etat de l'Education Nationale : EDNER BRUTUS

Le Secrétaire d'Etat de la Santé Publique et de la Population :
Dr. ALIX THEARD

Le Secrétaire d'Etat des Affaires Sociales : MAX A. ANTOINE

Le Secrétaire d'Etat des Travaux Publics, des Transports, et Communications : Ingénieur MAX BONHOMME

Le Secrétaire d'Etat du Commerce et de l'Industrie :
Dr. LEBERT JEAN-PIERRE